



Le Relais Social Intercommunal
de la province de Luxembourg



Coordination de Réseau ProxiRéLux

1. POSTE A POURVOIR

Type de contrat : contrat à durée indéterminée à partir du 01/04/2023, avec clause résolutoire de financement dans le cadre du financement du Réseau ProxiRélux www.reseau-proxirelux.be.

Temps de travail : Temps plein de jour – 38 h/sem.

Horaires : Flexible.

Conditions salariales : Barème C.P. 329.02 Grade 6 – ancienneté reprise – avantages possibles fonction du salaire.

2. MISSION DU COORDINATEUR.TRICE

La mission de la coordination du réseau est de faciliter la création et l'organisation d'un réseau de soins opérationnels en santé mentale pour adultes.

Cette mission fait partie de la réforme des soins en santé mentale pour adultes et est directement liée à la coordination de cette réforme mise en place par le gouvernement fédéral, les communautés et les régions.

La coordination du réseau est désignée par tous les partenaires impliqués du réseau. Le champ d'action du réseau coïncide avec le territoire de la province.

La coordination du réseau est intégrée. Cela signifie, tout d'abord, que la coordination du réseau concerne tous les partenaires, les organisations impliquées... dont les actions sont portées vers les adultes présentant des problématiques de santé mentale ou psychiatriques, et leur entourage.

3. COMPETENCES :

- Pouvoir synthétiser les connaissances, avoir des connaissances transdisciplinaires et de bonnes compétences d'analyse, posséder des connaissances interorganisationnelles et intersectorielles, avoir une bonne compréhension des interdépendances et des systèmes stratégiques, disposer de solides compétences en matière de réseau.
- Disposer des compétences interpersonnelles nécessaires, avoir du charisme, être capable de motiver et de 'responsabiliser' les partenaires du réseau, y compris la représentation des adultes et de leur entourage, pour entreprendre des actions, être à l'écoute, faire preuve d'empathie, renforcer la participation et la concertation.
- Pouvoir faciliter et obtenir la collaboration, être capable de former des coalitions et des équipes.
- Créer par le biais de stratégies de responsabilisation et de processus de prise de décisions, une forme de leadership avec un bon rapport coût-efficacité, être constamment orienté vers l'amélioration des processus ; pouvoir établir des priorités.



**Le Relais Social Intercommunal
de la province de Luxembourg**



- Pouvoir développer une vision, la partager et la diffuser.
- Être capable d'établir un agenda, disposer des techniques de négociation et de médiation nécessaires.
- Avoir l'intégrité et l'autodiscipline nécessaires ; tenir compte de la dimension morale qui encourage l'initiative individuelle et collective et la prise de responsabilité.
- Disposer des aptitudes entrepreneuriales nécessaires, de la créativité nécessaire afin de pouvoir innover et expérimenter, être capable de mettre en pratique des idées novatrices.

4. Tâches

La coordination du réseau :

- Informe tous les partenaires et les secteurs concernés qui s'adressent aux adultes, sur le champ d'action du réseau, de l'existence, du fonctionnement et du développement du réseau ;
- Réalise un inventaire de tous les partenaires et les projets existants qui s'adressent aux adultes, sur le champ d'action du réseau, connaît les législations et a la responsabilité de réaliser une cartographie et une mise à jour permanente de ces partenaires et projets, l'offre qu'ils proposent et les méthodes de collaboration ;
- Stimule et réalise de la correspondance et de la collaboration entre tous les acteurs, les services et les institutions qui s'adressent aux adultes ;
- S'implique dans les partenariats et dans les réseaux de coopération pertinents ;
- Rencontre les pouvoirs organisateurs, les directions et les professionnels de terrain de ces partenaires et projets ;
- Développe, avec les personnes mandatées de l'ensemble des partenaires impliqués, le comité de réseau et intègre la/les personne(s) mandatée(s) de chaque nouveau partenaire dans le comité de réseau ;
- Développe la participation et l'empowerment des adultes et de leur entourage aux différents niveaux du réseau ;
- Concrétise et opérationnalise les différents comités ;
- Participe aux :
 - Coaching organisés dans le cadre de la réforme ;
 - Réunions organisées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et de la coordination fédérale ;
- Est exclusivement responsable pour l'organisation et la coordination de la concertation au sein du réseau.

5. CONDITIONS D'ACCES :

Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (Baccalauréat) ou de type long (Master universitaire ou enseignement supérieur de type long).

Justifier d'une expérience probante dans la fonction ou dans le secteur est un plus.



**Le Relais Social Intercommunal
de la province de Luxembourg**



**Réseau
ProxiRéLux**



6. HIERACHIE :

La coordination de réseau est sous la responsabilité de :

- Son employeur : le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg (RSLux) ;
- Le contenu de sa mission est fixé par le SPF Santé Publique et elle assure la gestion du plan stratégique élaboré par le Comité de Réseau.

7. LIEU DE TRAVAIL :

MAISON DE LA COORDINATION, Chaussée de Saint-Hubert 39 B 6640 Morhet Gare.

8. PROCEDURE DE SELECTION :

Candidature comprenant un CV **et** une lettre de motivation à adresser, UNIQUEMENT PAR MAIL, à Mme Sandrine CONRADT, Coordinatrice RSLux, job.rslux@gmail.com ;

Les candidatures seront prises en compte jusqu'au 15/02/2023 – 8h00

Pré-sélection sur base du CV et de la lettre de motivation.

Epreuve orale devant le Comité de sélection la semaine du 09/03/2023.
